



FEDERATION FRANCAISE DE TIR

Ligue Régionale de Tir de Provence

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

Chez M. Gilles BOURDOT
117 rue Séguret
84530 VILLELAURE
06 86 27 46 24
gilles.bourdout@orange.fr

E-Mail : [cdtsv84@gmail.com](mailto:cdtv84@gmail.com)
Site internet <http://www.cdtv.fr>

Le 21 janvier 2025

Monsieur le Président du
Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

à

Messieurs les Présidents des Associations de Tir de Vaucluse
Messieurs les Responsables des Commissions Sportives
Monsieur le responsable G.S. de la Ligue Régionale de Provence.

Note N°311/CDTSV/GB/GP/G.S.

Objet : Championnats Départementaux de Vaucluse saison d'été 2025

Madame, Monsieur,

Suite aux directives du calendrier des épreuves de la Gestion Sportive diffusées par la Fédération Française de Tir et la Ligue de Tir de Provence, les Championnats Départementaux de Tir des différentes disciplines d'été se dérouleront aux dates suivantes :

A – SILHOUETTES METALLIQUES

- Les 08 et 09 mars pour le Petit calibre
 - Les 15 et 16 mars pour le Gros calibre
- Interdépartemental organisé par la Ligue Régionale de Provence à Vitrolles*
Renseignements auprès de M. Marc BLANCHARD tel/fax : 04 42 79 65 22
e-mail : vitrolles-sport-tir@orange.fr

B – TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES

- Les 22 et 23 mars à SAULT (Fusils, carabine et pistolet à 200m, 50m et 25m)

C – TIR SPORTIF DE VITESSE

- Toutes les informations sont consultables sur le site : <http://www.ipsc.org>

D – ARBALETE

- Les 26 et 27 avril IR900
- Régional organisé par la ligue Régionale de Provence à St Laurent du Verdon*
Renseignements auprès de M. Marcel RICHARD tel : 06 22 17 50 52
e-mail : marcel.richard@laposte.fr

Siège Social : Hôtel de ville d'Avignon – 84000 AVIGNON – N° informatique : 84-88 269

E – DISCIPLINES ARMES ANCIENNES

- Le 16 mars à SAULT (Cibles)

F – DISCIPLINES 10-25-50 ET 300 METRES.

- Ecoles de Tir Carabine et Pistolet 10 m :

↪ Les 08 et 09 mars **Départemental** dans le stand de la **Tir Sportif Aptésien**.

- Epreuves V.O., Pistolet Standard, Pistolet 25 m et Percussion Centrale :

↪ Les 26 et 27 avril **Départemental** dans le stand de la **Société Avignonnaise de Tir**.

- Epreuves Pistolet 50 m, Carabine 50 m 60 C, 3x20 (plus V.O., P25, PC et PStd)

↪ Les 03 et 04 mai **Départemental** dans le stand du **Tir Sportif Aptésien**.

- Epreuves Carabine 300 m ISR et ISSF :

↪ Le samedi 10 mai **Régional Provence I.S.R. (accès libre)** à SAULT.

↪ Le dimanche 11 mai **Régional Provence ISSF (accès libre)** à SAULT.

L'organisation des épreuves sera placée sous l'autorité du Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse et du responsable G.S., avec le concours de la commission organisation compétitions et de la commission arbitrage, qui prendra toutes dispositions pour assurer le bon fonctionnement de ces épreuves.

L'arbitrage sera effectué par la commission départementale, selon les règles F.F.Tir I.S.S.F.

Le contrôle des résultats (à l'issue de chaque série) sera effectué par les juges-arbitres de la commission arbitrage.

Le programme du déroulement de l'ensemble des épreuves s'effectuera conformément au règlement des disciplines I.S.S.F.-F.F.Tir.

Le contrôle préliminaire : Afin de permettre la bonne coordination de cette opération, nous vous demandons de rappeler à vos cadres techniques et à vos compétiteurs qu'ils doivent être en possession de leur licence FFT en cours de validité et de leur carte d'identité.

La qualification : L'accès aux Championnats Départementaux est libre. Pour l'accès aux épreuves régionales et France, se référer aux directives de la note LRTP et de la note G.S. Nationale saison été 2025.

Le but des Championnats Départementaux est d'attribuer le titre de Champion départemental individuel et par équipe, dans chaque catégorie d'âge et chaque discipline.

Les engagements : Afin de prévoir l'organisation et le déroulement de ces épreuves, les Présidents ou les responsables compétitions des Associations voudront bien faire parvenir à l'aide du bulletin d'engagement joint en annexe, la liste des tireurs engagés aux Responsables des Commissions ci-après désignés qui seront chargés avec la Commission GS d'établir et de diffuser les plans de tir aux Associations participantes.

Les plans de tir seront établis grâce aux inscriptions faites par les clubs (tireurs, choix des disciplines et des séries) sur le site ISIS Web (<https://isis.fftir.org>)

Sauf pour les Armes Anciennes et le TAR en utilisant uniquement les bulletins joints.

Les bulletins d'engagement doivent être correctement remplis, chaque rubrique informée, les cas de tireurs utilisant la même arme signalés.

Aucun engagement par téléphone ou reçu hors limite ne sera accepté. Tout bulletin d'engagement doit être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du CDTSV, correspondant au nombre de tireurs inscrits et des équipes.

Les bulletins transmis par mail seront acceptés, les règlements devront être effectués le jour de la compétition.

RECEPTION DES ENGAGEMENTS

Disciplines 10-25-50 et 300 mètres.

- Pistolet et carabine 10 mètres Ecole de Tir :
Le 01 mars 2025 à 12 h (date limite de réception)
M. DESPREAUX Marc tel : 06 08 74 35 85
73 Camin dei Roules Les Lombards
84400 GARGAS e-mail : marc.despreaux@orange.fr
- Armes Anciennes (cible et plateau) :
Le 08 mars 2025 à 12 h (date limite de réception)
M. PASTOURET Jean-Paul tel : 06 26 33 10 41
72 Place des Gens du Ventoux
84410 BEDOIN e-mail : jeanpaul.pastouret@gmail.com
- Tir aux Armes Réglementaires :
Le 15 mars 2025 à 12 h (date limite de réception)
M. MUNOZ Jean-Michel tel : 06 25 97 53 69
24, impasse des Fenières
84700 SORGUES e-mail : j.michel.munoz.84@bbox.fr
- Arbalète :
M. RICHARD Marcel tel : 06 22 17 50 52
91 Bd Saccoman
13010 MARSEILLE e-mail : marcel.richard@laposte.fr
- Pistolet et carabine 25 et 50 mètres :
Le 19 avril 2025 à 12 h (date limite de réception)
M. PASQUIER Guy tel : 06 79 69 09 28
Res. Les Genêts avenue Mouliéro
13770 VENELLES e-mail : gestion-sport.cdtsv@orange.fr
- Carabine 300 mètres Régional ISR et ISSF :
Le 03 mai 2025 à 12 h (date limite de réception)
M. BOURDOT Gilles tel : 06 86 27 46 24
117 rue Séguret
84530 VILLELAURE e-mail : gestion-sport.cdtsv@orange.fr

TARIFS DES ENGAGEMENTS. (libeller les chèques à l'ordre du CDTSV)

Ecole de Tir :

Les frais d'organisation seront pris en charge par le C.D.T.S.V.

I.S.S.F. 25 et 50 mètres :

Individuel par discipline Seniors et Dames : 11,00 €, Cadets et Juniors : 09,50 €
Equipes (par équipe engagée) 20,00 € pour toutes catégories

I.S.S.F. 300 mètres :

Individuel par discipline 28,00 € pour toutes catégories
Equipes (par équipe engagée) 32,00 € pour toutes catégories

I.S.R. 300 mètres :

Individuel par discipline 16,00 €
Equipes (par équipe engagée) 20,00 € pour toutes catégories

Armes Anciennes :

Individuel par discipline 10,00 € pour toutes catégories

Tir aux Armes Réglementaires :

Individuel par discipline 10,00 € pour toutes catégories

La cérémonie de lecture du palmarès et de remise des récompenses des Championnats Départementaux aura lieu à l'issue de chaque compétition dans les installations de la Société organisatrice sous l'autorité du responsable de l'organisation.

Tout tireur ayant obtenu une récompense doit être présent à la cérémonie de lecture du palmarès.

En cas de force majeure, justifiant son absence et signalée au responsable de l'organisation, la ou les récompenses devront être retirées par un représentant du club du tireur concerné.

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre à cette cérémonie, présidents, responsables compétitions, récipiendaires, tireurs et amis. Ils seront nos valeureux représentants au plus haut niveau.

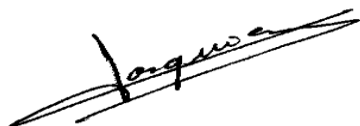
Votre présence sera un encouragement et un remerciement pour tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation et le déroulement de ces championnats de Vaucluse.

Aucune modification ne sera apportée au Plan de Tir après envoi aux Associations, les listes de commande des cibles et récompenses étant figées.

Je vous remercie de porter ces informations à la connaissance du plus grand nombre de vos adhérents.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Le Responsable de la Commission
Gestion Sportive
Guy PASQUIER



Le Président du CDTSV
Gilles BOURDOT

